

# Réaménagement de la RD86B à Joinville-le-Pont

••••• Quai Brossolette

••••• Rue Chapsal

 [valdemarne.fr](http://valdemarne.fr)

 [@val\\_de\\_marne](https://twitter.com/val_de_marne)



Durée prévisionnelle des travaux : 12 mois



## UNE VOIRIE POUR TOUS

Le Conseil général va réaménager la rue Chapsal et le Quai Brossolette afin de faciliter le partage de la voirie entre tous les modes de déplacements. Piétons, personnes à mobilité réduite et cyclistes auront désormais toute leur place aux côtés des automobilistes dont la vitesse sera ralentie. L'espace public sera plus sécurisé, apaisé et agréable à vivre. Ce réaménagement, financé par le Département, la Commune et la Région, montre la capacité de nos collectivités à coopérer en combinant connaissance du terrain et vision d'ensemble. C'est l'avenir du service public qui est au cœur de la réforme des collectivités annoncée et c'est bien pourquoi il y a urgence à ce que le gouvernement organise un grand débat national sur ces enjeux.

**Christian Favier,**  
Sénateur,

*Président du Conseil général du Val-de-Marne*

## Les objectifs du projet

En réorganisant l'espace et en partageant mieux la voirie entre les différents modes de déplacement, le réaménagement du quai Brossolette et de la rue Chapsal permettra aux piétons et aux cyclistes d'évoluer dans un contexte plus agréable, où la circulation sera apaisée et où les déplacements de chacun seront améliorés.

- Encourager la pratique du vélo, avec la création d'une piste cyclable bi-directionnelle tout le long du projet.
- Faciliter les déplacements de tous les piétons, par la rénovation des trottoirs et leur mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite
- Réduire les nuisances sonores, la vitesse des véhicules, et améliorer la sécurité de tous, en passant à deux voies de circulation au lieu de trois



La trémie Chapsal est le tunnel qui permet aux véhicules de circuler au-dessous des voies d'accès au pont de Joinville.

## DES DÉPLACEMENTS PIÉTONS SÉCURISÉS

Sur le quai Brossolette et la rue Chapsal, les trottoirs seront rénovés. Plus larges, ils seront aussi abaissés au niveau des traversées piétonnes. Ainsi mis aux normes, les trottoirs seront accessibles aux personnes à mobilité réduite, et faciliteront les déplacements de chacun.

Pour sécuriser le passage piéton, un plateau surélevé sera créé au niveau du débouché de la rue de la Paix dans la rue Chapsal.

## DES STATIONNEMENTS MIEUX GÉRÉS

Les places de stationnement actuelles côté pair de la rue Chapsal seront conservées, mais de nouvelles places seront créées côté Marne. Cela évitera ainsi que les véhicules ne se garent à cheval sur le trottoir.

Des zones de livraison et d'arrêt minute seront également instaurées, pour faciliter le fonctionnement des commerces.

→ **Cette meilleure prise en compte des besoins en terme de stationnement sécurisera l'ensemble de la zone pour tous les usagers.**

## DES ALIGNEMENTS D'ARBRES RENOUVELÉS

Pour participer à la qualité du cadre de vie, le réaménagement de l'axe s'accompagne du renouvellement des alignements d'arbres et de la plantation de nouvelles essences. Vingt charmes et dix noisetiers seront plantés. Lors de leur plantation, ils seront encore jeunes : mais une fois l'âge adulte atteint, ils mesureront environ 15 mètres de haut.

→ **Le cadre de vie des riverains gagnera en sécurité et en sérénité.**



Des noisetiers de Byzance (*corylus colurna*) seront plantés le long de la rue Chapsal et formeront, à terme, un alignement similaire à celui-ci.



Vue en coupe du futur partage de la voirie, au niveau du quai Brossolette.



La rue Chapsal, vue depuis le nord : une seule file de circulation sous la trémie pour faire place à la piste cyclable bi-directionnelle

### UNE CIRCULATION APAISÉE

La circulation sur cet axe reliant Saint-Maur à Paris se fait actuellement sur trois voies de circulation, dans le sens Sud ➡ Nord. En réduisant la largeur de la chaussée, et en passant à seulement deux voies de circulation routière, l'axe sera moins propice à la vitesse, donc plus sécurisé, mais les flux de véhicules resteront fluides. Sous la trémie Chapsal, il n'y aura plus qu'une file de circulation. Rien ne changera cependant pour la circulation sur les voies d'accès et de sortie du Pont de Joinville.

➡ **La vitesse ralentie et la rénovation de la chaussée permettront aux riverains de vivre dans un environnement apaisé, avec moins de nuisances sonores liées à la circulation.**

### LA PRATIQUE DU VÉLO ENCOURAGÉE

Depuis le quai du Barrage jusqu'à l'avenue Jean-Jaurès, une voie de circulation supprimée, permettant d'implanter une piste cyclable bi-directionnelle, du côté des numéros impairs du quai Brossollette et de la rue Chapsal.

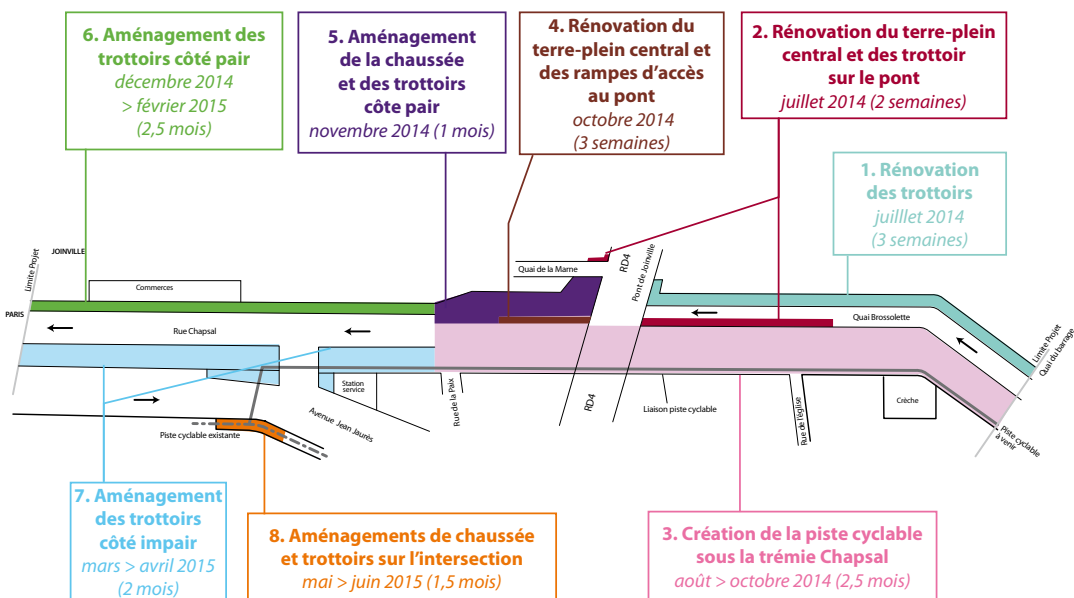
Ainsi, les véhicules continueront à utiliser l'axe seulement dans le sens Sud ➡ Nord, quand les cyclistes pourront l'utiliser en toute sécurité dans les deux sens.

➡ **Avec la création de ces 600 m de piste cyclable, les trajets à vélo seront beaucoup plus simples. La continuité sera possible entre le bois de Vincennes à Paris et Saint-Maur, mais également Maisons-Alfort et Saint-Maurice, grâce aux aménagements réalisés l'an dernier.**

## DÉROULÉ DES TRAVAUX

Les travaux sur la RD86B se dérouleront de fin juin 2014 à juillet 2015, de part et d'autre du pont de Joinville (RD4), en commençant par le quai Brossolette. La rue Chapsal sera en travaux principalement en 2015.

À toute fin du chantier, pour poser la nouvelle couche de bitume sur la chaussée, il sera nécessaire de travailler de nuit. Vous en serez informés en amont afin de pouvoir prendre vos dispositions.



Le calendrier des travaux est donné à titre indicatif et pourrait être décalé en cas de conditions météorologiques défavorables.

Vous serez informés du début de chaque nouvelle grande phase de travaux par une lettre qui sera distribuée dans votre boîte. Le site internet du Conseil général sera aussi tenu à jour, n'hésitez pas à le consulter régulièrement :

[www.valdemarne.fr/a-votre-service/info-travaux](http://www.valdemarne.fr/a-votre-service/info-travaux)

# CALENDRIER DES TRAVAUX

**Fin  
juin**  
2014

Début des travaux

Durée prévisionnelle :  
12 mois

**Juil.**  
2015

Fin des travaux

## Des mesures pour limiter la gêne

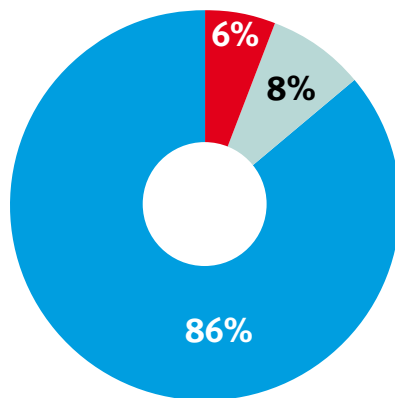
- maintien d'une file de circulation pendant toute la durée du chantier,
- maintien des accès aux habitations, aux commerces et à la crèche départementale
- mise en place de cheminements piétons sécurisés

## COÛT ET FINANCEMENT DES TRAVAUX

### Coût total des travaux :

3,05 millions d'euros

**Financement :** la Région Île-de-France pour la partie cyclable, le Département du Val-de-Marne, la Commune de Joinville-le-Pont.



- Département du Val-de-Marne
- Région Île-de-France
- Commune de Joinville-le-Pont

 **3994** Coût d'un appel local depuis un poste fixe

**Conseil général du Val-de-Marne**  
Direction des Transports,  
de la Voirie et des Déplacements  
Service Territorial Est  
01 45 17 69 70

## Des aménagements pour mieux vivre ensemble la ville

